



Fiche produit relative aux qualités ou caractéristiques environnementales



Nom du produit	K.Pro Piège électrique à moustiques et moustiques tigres + 1 seringue attractif 1 Piège + 1 seringue attractif
Référence produit	46103
Gencode	3365000461037
Date de mise à jour	2026-09-10

Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :

- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYLCEES
Recyclabilité	NO
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de métaux précieux*	NO
Présence de terres rares	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

*Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15°(voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.